

Frais de scolarité dans l'enseignement supérieur

Évolution et disparité

Les frais de scolarité à la charge de l'étudiant suivent en Europe et dans le monde une nette évolution à la hausse depuis plus de deux décennies. Dans un premier temps cantonnée à quelques pays, le plus souvent anglo-saxons, cette évolution a eu ensuite tendance à se généraliser, avant d'entrer dans une récente période contradictoire où d'un côté l'Angleterre, par exemple, a connu une nouvelle et conséquente hausse, alors que, de l'autre, quelques pays empruntaient le chemin inverse, par exemple l'Allemagne qui, après s'être essayée à une hausse, opère un retour à la case départ, soit 200 euros de frais administratifs. L'évolution aujourd'hui positive de l'Allemagne n'est sûrement pas sans rapport avec les mobilisations massives des étudiants en 2008 et 2009.

Les frais de scolarité et leur hausse ont rencontré et rencontrent toujours de nombreuses et parfois massives mobilisations étudiantes. Ce fut particulièrement le cas au Québec en 2012 avec le « Printemps érable » qui a permis d'empêcher une nouvelle hausse, et a en outre débouché sur rien de moins que la chute du gouvernement et un changement de majorité.

Au Chili, les années 2011 et 2012 et, dans une moindre mesure, 2013, ont été marquées par un mouvement étudiant s'opposant aux prix exorbitants des études, réclamant une université publique et gratuite, et plus largement mettant en question les politiques néolibérales ; les conséquences politiques ont été moins directes qu'au Québec, mais sur le temps long elles pourraient s'avérer profondes. Michelle Bachelet, qui devrait remporter les élections présidentielles ce dimanche 15 décembre 2013, mettant fin à un gouvernement conservateur, présente dans son programme la gratuité de l'enseignement supérieur.

En Croatie, en 2009 les étudiants se sont mobilisés partout dans le pays contre les frais d'inscription, qui ne cessaient de s'élever et de s'étendre à un pourcentage croissant d'étudiants, 12% en 1993, 60% en 2010. Le gouvernement les a supprimés dès l'année universitaire 2010/2011 pour les étudiants débutant une licence ou un master. Pour les autres étudiants, des conditions de réussite sont requises pour bénéficier de la gratuité. Ce mouvement étudiant, ouvert sur la ville, a initié une mobilisation citoyenne en Croatie qui perdure.

M.D. Secteur international du SNESUP. 13 décembre 2013.

Plan du document :

| | |
|--|--------|
| 1. Europe | page 2 |
| A. Synthèse | page 2 |
| B. Suède | page 4 |
| C. Finlande | page 4 |
| D. Slovaquie | page 4 |
| E. Italie | page 4 |
| F. Angleterre | page 5 |
| 2. International | page 6 |
| A. Document de l'OCDE <i>Regard sur l'éducation 2013</i> | |
| B. Étude du ministère croate | |
| C. Document du syndicat britannique University and College Union (UCU) | |
| D. Australie | |

Sources : les informations rassemblées dans ce dossier sont issues soit de documents de la Commission européenne, de l'OCDE, du Ministère de la science, de l'éducation et du sport de Croatie, de l'Institut pour le développement de l'éducation de Zagreb, du Parlement britannique, du syndicat britannique UCU, soit de contributions de syndicalistes européens : Alessandro Arienzo (CGIL, Italie) ; Razvan Bobulescu (Alma Mater, Roumanie) ; Robert Brozd (NSZ, Croatie) ; Rob Copoland (UCU, Royaume-Uni) ; Sonia Grigt (CSEE) ; Rainer Huopalahti (FUUP, Finlande) ; Andrea Kiraly (FDSZ, Hongrie) ; Manuel Pereira Dos Santos (FENPROF, Portugal) ; Juraj Stodolovský (OZPSaV, Slovaquie).

Note : ce dossier se borne à fournir des données ; des documents d'analyse syndicale seront proposés par le secteur « service public » du SNESUP.

1. Europe

A. Synthèse : un document de la Commission européenne

Un document de la Commission présente de façon détaillée, pays par pays, la situation des droits ou frais d'inscription et des aides financières apportées aux étudiants :

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/fees_and_support.pdf

Les chiffres sont ceux de l'année universitaire 2013/2014. Le tout est en anglais ; cependant la synthèse suivante est disponible en français :

Eurydice en bref

Frais et aides financières nationales aux étudiants

Problématiques clés

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/fees_support_FR_HI.pdf

Introduction

La question des frais et des aides financières est difficile à comprendre et à comparer avec précision et clarté au niveau européen.

De nombreuses dimensions sont à prendre en considération et l'information doit être lue attentivement. Là où les frais existent, sont-ils payés par tous les étudiants ou seulement par certains? S'ils ne sont payés que par certains étudiants, quels sont les critères qui déterminent qui doit payer et qui ne doit pas payer? Les frais sont-ils payés avant l'inscription ou après l'obtention du diplôme?

Les mêmes questions se posent à l'égard des aides accordées aux étudiants. Quels sont les étudiants ou les familles qui ont accès à l'aide financière publique sous la forme de bourses, de prêts ou d'avantages fiscaux? Quelles sont les conditions et les critères appliqués et quel est le soutien fourni?

Si l'information sur cette problématique est retirée de son contexte national, elle peut facilement être mal interprétée; c'est pour cette raison qu'Eurydice publie une information nationale annuelle, permettant ainsi au lecteur de trouver l'information qui l'intéresse.

Frais

La grande diversité des montants de frais est assez remarquable. Un grand nombre de pays principalement nordiques appliquent un régime de «pas de droits à payer» pour tous les étudiants. À l'autre bout de l'échelle, les droits les plus élevés au niveau du *Bachelor* (premier cycle) atteignent 5000 € par an en Estonie, en Irlande, en Lituanie, en Hongrie, en Slovaquie, au Royaume-Uni et en Turquie. Toutefois, la situation dans ces systèmes d'enseignement supérieur diffère considérablement.

En Hongrie, en Lituanie et en Slovaquie, la majorité des étudiants bénéficie de places financées par l'État et ne paie pas de droits. Cependant, ces places sont généralement attribuées sur la base des performances académiques. Ces systèmes font, par conséquent, l'objet de critiques, à savoir que le modèle de financement fait peu pour élargir la participation et traiter les inégalités sociales.

L'Estonie est l'un des rares pays qui apporte un changement important à son système d'aides en 2013/2014, en liant les droits aux performances d'études. Tous les étudiants qui réussissent à atteindre 30 ECTS par semestre et 60 ECTS par an dans le programme d'études de la langue estonienne peuvent étudier sans payer de droits. Toutefois, pour les étudiants qui atteignent moins de crédits, les établissements d'enseignement supérieur peuvent, sans obligation, faire payer pour chaque ECTS. Cela explique pourquoi les écarts entre les droits payés dans les deux cycles en Estonie varient de 0 à 7 200 € par année académique.

Les frais les plus courants dans les établissements d'enseignement supérieur en Turquie sont de 540 € au

premier cycle et de 151 € au deuxième cycle. Toutefois, les fondations universitaires sans but lucratif qui peuvent recevoir une aide financière limitée de la part du gouvernement demandent jusqu'à 22 866 € au premier cycle et 17 290 € au deuxième cycle.

Le Royaume-Uni (Angleterre) a introduit une réforme radicale de son système de droits et d'aides, qui est entrée en vigueur en septembre 2012. Néanmoins, la situation est assez complexe, étant donné que différentes réalités existent dans les différentes nations du Royaume-Uni; c'est pourquoi chaque nation du Royaume-Uni est présentée dans une fiche séparée. Il est également important de signaler que le modèle de paiement de droits y est très différent de celui en vigueur dans les autres pays. En effet, plutôt que de payer des droits lors de l'inscription, ceux-ci ne sont remboursés qu'après l'obtention du diplôme, au moyen du système de taxation, lorsque le diplômé atteint un seuil de revenus défini. En Angleterre, un droit maximal de 9000 £ (11 099 €) s'applique à tous les étudiants de toutes les régions du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Les étudiants écossais ne paient pas de frais pour étudier dans les universités écossaises, mais doivent payer tous les frais qui sont appliqués pour étudier dans les universités des autres régions du Royaume-Uni. Inversement, les étudiants d'Angleterre, du pays de Galles et d'Irlande du Nord doivent payer des droits pour étudier dans les universités écossaises.

Dernier point, l'Irlande rapporte des montants maximaux très élevés ainsi que des droits courants élevés dans les établissements d'enseignement supérieur (maximum 6 000 € au premier cycle et 30 000 € au deuxième cycle, avec le montant le plus courant de 2 500 € au premier cycle et de 6 000 € au deuxième cycle).

Il est important de noter que, même si une attention particulière est accordée aux pays qui ont récemment introduit ou augmenté les droits, le plus grand pays d'Europe, l'Allemagne, a choisi la direction opposée. Après avoir permis aux Länder d'introduire des frais en 2007, les Länder qui avaient introduit des droits ont abandonné cette pratique récemment. Actuellement, seule la Basse-Saxe maintient les droits, mais envisage de les abolir à partir de la prochaine année académique.

Aides aux étudiants

Les aides aux étudiants peuvent prendre différentes formes et visent à satisfaire des besoins différents selon les pays. Toutefois, les formes les plus courantes sont les bourses et les prêts, qui sont parfois combinés (là où les étudiants reçoivent des bourses et des prêts) ou parfois séparés (les étudiants reçoivent soit un prêt, soit une bourse).

Bourses et prêts

Deux formes principales de bourses peuvent être identifiées – celles accordées sur la base du besoin financier, et celles accordées pour le mérite académique. Les bourses accordées en fonction des besoins sont largement utilisées dans les systèmes d'enseignement supérieur en Europe. Seuls l'Islande et le Monténégro ne mentionnent pas ce type de bourse. Les bourses accordées sur la base du mérite apparaissent moins souvent dans les systèmes d'enseignement supérieur. Vingt systèmes éducatifs sur 39 citent des montants concrets pour les aides basées sur le mérite.

Un mélange de critères basés à la fois sur le besoin et sur le mérite pour l'obtention de bourses est présent dans certains systèmes comme en Belgique (Communauté flamande), en Grèce et en Italie.

L'Estonie est le seul pays qui a introduit d'importants changements dans son système d'aides aux étudiants. À partir de l'année 2013/2014, le système précédemment basé sur le mérite est remplacé par un système basé sur le besoin.

Les pays qui accordent les montants les plus élevés dans le cadre des bourses basées sur le besoin – avec un maximum supérieur à 5 000 € par année académique – sont la Belgique (Communauté flamande), le Danemark, l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, le Royaume-Uni (pays de Galles) et la Suisse.

L'Allemagne, le Liechtenstein et la Norvège appliquent un système combiné de bourses et de prêts: une partie du montant est accordée sous la forme de bourse et une partie doit être remboursée comme un prêt.

Autres aides: allocations familiales et avantages fiscaux pour les parents des étudiants

Les systèmes d'aides aux étudiants peuvent considérer l'étudiant soit comme un individu, soit comme un membre d'une famille qui pourrait avoir besoin d'aide. Dans les pays nordiques, en particulier, l'étudiant est considéré comme un individu et il reçoit l'aide personnellement. Toutefois, dans de nombreux autres pays, l'aide peut dépendre de la situation familiale globale, et certaines formes d'aides peuvent être attribuées aux autres membres de la famille plutôt qu'à l'étudiant. De telles formes d'aides existent dans environ la moitié des systèmes

B. Suède (complément au document de la Commission européenne déjà donné au lien situé en début de la page 2) :

En Suède, l'enseignement supérieur est gratuit. Mais, depuis l'année 2011/2012, en licence et master les étudiants issus d'un État non membre de l'Espace économique européen doivent verser des frais de scolarité compris entre 8 500 et 15 000 € annuels. Les études doctorales restent gratuites pour tous.

C. Finlande (Ibidem)

L'enseignement supérieur est gratuit, mais le ministère de l'éducation envisage d'introduire des frais de scolarité, en particulier pour les étudiants venant d'États non membres de l'UE.

D. Slovaquie (Idem)

1. Les universités publiques en Slovaquie sont exemptes de frais de scolarité. Cela signifie que les études en licence, master et formation d'ingénieur sont gratuites. Les étudiants ne paient que les frais d'inscription au début de chaque année universitaire (30 €).

2. Toutefois, si un étudiant redouble, cette année supplémentaire est facturée et comprend des frais de scolarité de 400 à 1700 €. Chaque université décide, par son sénat académique, le montant des frais de scolarité. Le ministère ne réglemente que le minimum et le montant maximum des frais de scolarité.

3. Les écoles privées font verser des frais de scolarité qu'elles déterminent elles mêmes.

4. Le rapport de la nouvelle ministre sur l'état des écoles en Slovaquie comprend la possibilité que les frais de scolarité dans les universités publiques soient introduits pour les non redoublants et les entrants. Le Syndicat slovaque des travailleurs de l'éducation et des sciences s'y oppose.

E. Italie (Idem)

En Italie, les frais de scolarité sont établis par chaque université. Les boursiers en sont exemptés. Le montant moyen est autour de 1500 € par an, mais il peut varier de 400 jusqu'à 2000/3000 € (plus les taxes locales et les frais universitaires supplémentaires pour s'inscrire à des cours spéciaux ou à l'accès aux « services obligatoires » - qui constituent généralement une part importante de ce qu'un étudiant a à payer). Les frais peuvent être beaucoup plus élevés dans les universités privées.

Jusqu'en 2011, l'Italie avait une loi interdisant aux universités de l'État de percevoir des revenus provenant des frais de scolarité dépassant 20% de ce qu'elles ont reçu de l'État.

Dans les deux dernières années, certaines universités, en raison de la réduction des fonds publics, ont augmenté les frais de scolarité au-dessus de ce maximum. Les syndicats étudiants ont dû attaquer ces décisions en justice, et ont gagné. Mais le gouvernement Monti a fait adopter en 2012 une loi pour maintenir le maximum de 20% seulement pour les étudiants non redoublants.

De plus, moins de 50% des doctorants bénéficient de bourses, les autres doivent payer les frais de scolarité au plus haut niveau mis en place par l'université.

Durant l'année 2012/2013, moins de 10% des étudiants italiens recevaient une bourse.

Enfin, en cette année 2013/2014 est appliqué un nouveau système d'évaluation de la gestion des universités. Dans ce système, plus les frais de scolarité sont élevés, plus «vertueux» est le budget. Le gouvernement travaille donc activement pour la libéralisation du système des droits de scolarité, mais par le biais de procédures administratives plus que par une intervention législative directe (politiquement intenable dans la situation actuelle).

F. Angleterre (Idem)

Après avoir introduit des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, l'Angleterre a introduit puis augmenté fortement les frais d'inscription pour les étudiants anglais, en trois étapes :

i) Jusqu'à 1000 £ de frais de scolarité par an (à payer à l'avance avant le cours) ont été autorisés par l'État à partir de l'année scolaire 1998-1999. Puis cela a été revu à la hausse selon l'inflation.

ii) En 2006- 2007, le montant maximum a été rehaussé à 3 000 £. Pratiquement toutes les universités ont fini par atteindre ce maximum. Ce ne sont pas des frais payés durant les études, mais des frais qui donnent lieu à des prêts étudiants qui seront remboursés une fois que l'ex-étudiant aura un revenu dépassant un montant fixé par le gouvernement.

iii) Depuis 2012-13, les universités peuvent facturer jusqu'à 9 000 £ en licence (à nouveau cela donne lieu à des prêts selon les modalités antérieures) et les frais de scolarité moyens sont d'environ 8 000 £ ; .

Enfin, en master et doctorat, ainsi que pour les étudiants non britanniques, les établissements fixent librement les frais d'inscription

Un document du Parlement britannique donne une description fouillée de cette évolution et de l'impact de la réforme de 2012 en termes de baisse du nombre d'étudiants entrant en 2012 dans l'enseignement supérieur : www.parliament.uk/briefing-papers/SN00917.pdf

2. International

A. Document de l'OCDE *Regard sur l'éducation 2013*, disponible en français, consacre seize pages très étoffées sur les frais de scolarité et les aides publiques. Les données portent sur l'année 2010/2011. [http://www.oecd.org/fr/edu/eag2013%20\(Fr\)--post-BàT%2013%2009%202013%20\(eBook\)-v12.pdf](http://www.oecd.org/fr/edu/eag2013%20(Fr)--post-BàT%2013%2009%202013%20(eBook)-v12.pdf) (p. 230 à 245, et notamment la page 232).

Quelques points de vocabulaire de l'OCDE :

- L'enseignement tertiaire, c'est l'enseignement supérieur.
- L'enseignement tertiaire de type A ne prend pas en compte l'enseignement supérieur donné dans les lycées (STS et CPGE).
- Dans le tableau page 232, le montant entre parenthèse est la dépense totale par étudiant (celle de la famille + celle de l'État +...), et le taux d'accès est le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A des jeunes ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires.

B. Étude du ministère croate (en anglais), pages 29-30 et 69 à 87 : on trouve un exposé détaillé des droits d'inscription en Croatie, mais aussi une somme de données sur les droits dans d'autres pays du monde, leurs évolutions et les frais pour les étudiants non nationaux. <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6874&ptid=5&cid=3827>

C. Document du syndicat britannique University and College Union (UCU) présentant (en anglais) la situation dans les différentes nations du Royaume-Uni, ainsi qu'aux États Unis, au Canada, en Australie et en Allemagne. http://www.knowledgeeconomy.org.uk/files/2013/01/UCU_FoF_HE_tuition_fees.pdf

D. Australie « Selon l'étude menée par HSBC, l'Australie est le pays où **les étudiants étrangers** dépensent le plus. Le coût moyen combiné des frais universitaires et du quotidien s'y élève à plus de 38.000 dollars par an (28.568 €). Ils seraient pourtant 5.000 étudiants français à partir en Australie chaque année, un chiffre qui a doublé entre 2005 et 2009. » Source Challenges ; <http://www.challenges.fr>